

GUIDE GEP

AFFECTATION POST-3^E ET POST-BEP

RENTREE 2005

SOMMAIRE

ACCES AU MODULE "AFFECTATION"

RECEPTION DES NOMENCLATURES D'AFFECTATION

SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION

1 - SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION POST-3^E ET POST-2^{NDE}
(DOUBLANTS ET REORIENTATIONS)

2 - SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION POST-BEP

3 - EDITION DU COMPTE-RENDU DES VŒUX

TRANSMISSION DES VŒUX D'AFFECTATION

SUIVI DES ELEVES TRANSMIS PAR TELEAC

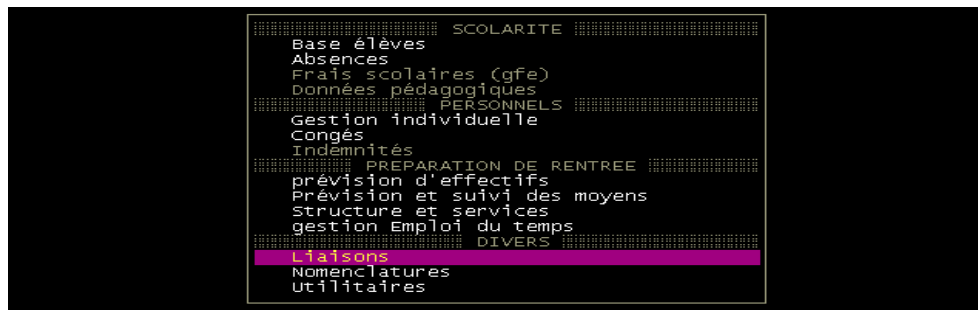
RECEPTION DES RESULTATS D'AFFECTATION

[VOS INTERLOCUTEURS TOUT AU LONG DES PROCEDURES](#)

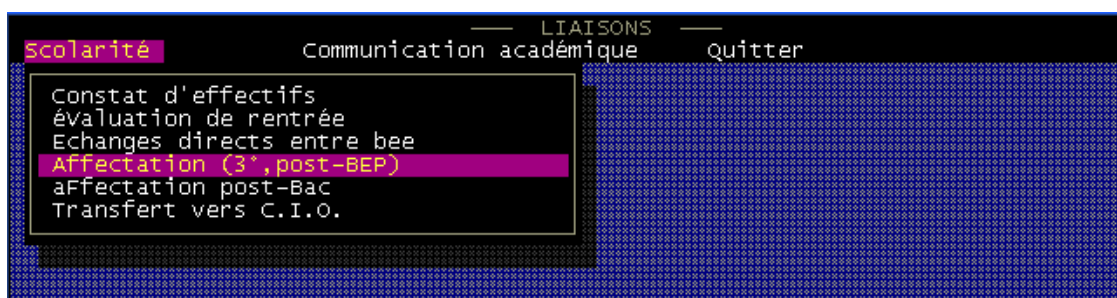
RECAPITULATIF DES DATES IMPORTANTES

ACCES AU MODULE " AFFECTATION "

L'accès au module " Affectation " se fait dans le module " Liaisons " :



L'accès au module " Affectation Post-3^e, Post-2nde et Post-BEP " se fait dans le sous-menu du module "Liaisons" :

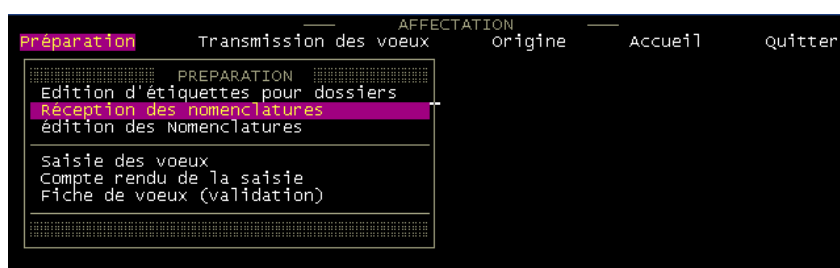


RECEPTION DES NOMENCLATURES D'AFFECTATION

Si des nomenclatures de vœux sont en attente d'être réceptionnées, le message suivant est affiché à l'entrée du module " Affectation " :

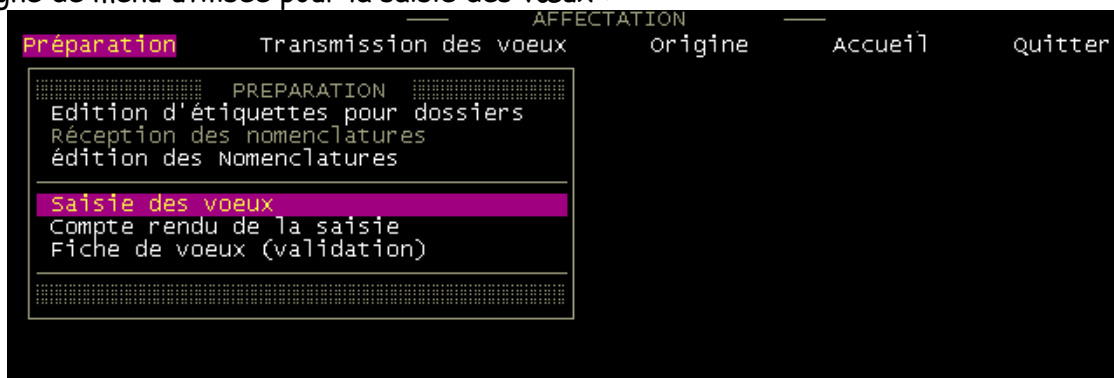
DES FICHIERS DE LA B.A.D'AFFECT. SONT EN ATTENTE DE RECEPTION

Ligne de menu utilisée pour la réception des nomenclatures :

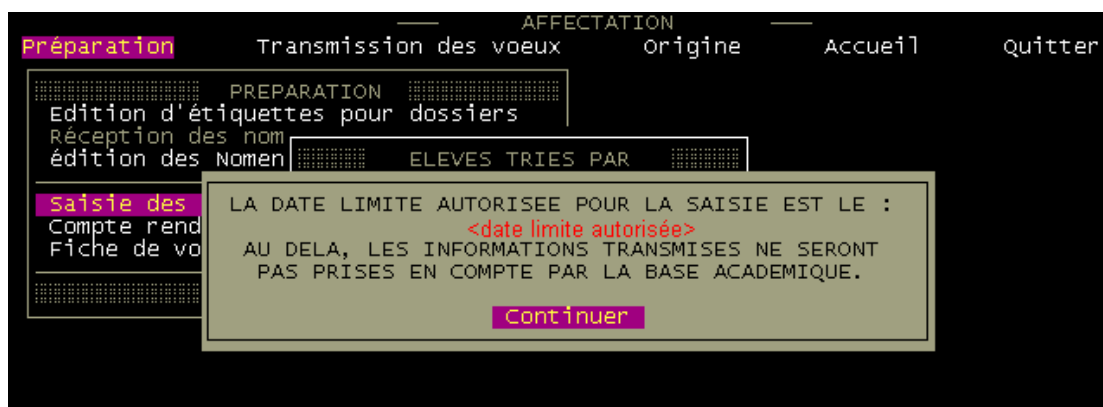


SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION

Ligne de menu utilisée pour la saisie des vœux :



Affichage d'une date limite de saisie des vœux à l'entrée de la ligne " SAISIE DES VŒUX ".



Ce message d'alerte est non bloquant : il indique qu'au delà de cette date, les vœux transmis ne seront pas pris en compte par la Base d'Affectation Académique (BAA).

Si tous les vœux n'ont pas été transmis à cette date, l'établissement doit contacter le service scolarité de son inspection académique chargé de l'affectation ou son Pôle d'Assistance Informatique pour décider de la poursuite des traitements suivant les instructions données.

1 - SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION POST-3^E OU POST-2^{NDE}.

Pré requis : Vérifier que les MEF d'origine de vos élèves correspondent bien aux MEF requis pour l'affectation Post-3^e.

Pour les élèves actuellement inscrits sous un MEF 6ACC, 5ACC, 4ACC, 6NF et 5NF, concernés par une poursuite d'études post-3^e, saisir le MEF 3ACC. Si vous ne disposez pas de ce MEF, contacter le Pôle études statistiques (01 49 81 61 77).

```

0940823J 03/04 014.02/1401 — AFFECTATION 3° — 19/04/04 17:15:03
Préparation Transmission des vœux Origine Accueil Quitter
00026 élève : division : 3 T1
nef : 3TEC1 opt1 : AGL1 opt2 : ESP2 opt3 :
numéro national : 2402075693R

VOEUX DE L'ELEVE

Code Libellé du vœu LV1 Rég. Dér.
07712635 0770918E2GT AVON CEDEX AGL1 0 EXT. N
2DE DETERMINATION URUGUAY FRANCE
07711114 0770919FSECBEP 31401AVON CEDEX 0 EXT.
SECBEP METIERS DE LA COMPTABILITE URUGUAY FRANCE

Zone géographique de l'élève : 0000000 NOM DEFINI
fiche modifiée le 19/04/04

ESC:Retour F1:Aide F3:Penêtr F4:Fiche Préc. F5:Fiche Suiv.
F6:Page Préc. F7:Page Suiv. F8:Ancienne valeur F10:Validation
valeur par défaut

```

Pour chaque ligne de saisie, l'utilisateur doit indiquer :

- un **code vœu** (en saisie directe à partir du catalogue des vœux ou via <F3>). ATTENTION ne pas confondre les formations, par exemple : SECBEP V.A.M. (BEP en 2 ans) et 1BEP1 V.A.M (BEP 1 an réservés aux élèves de 2^{nde}).

Pour modifier un vœu, il faut se repositionner sur le code vœu et saisir le nouveau code. Pour supprimer un vœu, il faut se repositionner sur le code vœu et utiliser la barre d'espace ou la touche « Suppr ». Attention il y aura suppression du vœu concerné et des suivants.

- la **LV1 souhaitée par l'élève**, si le code vœu est assorti d'une (ou plusieurs) LV1 autorisée(s). Cela ne concerne que les vœux de 2^{nde} GT.
- le **régime d'hébergement**, est par défaut à « 0 ». En cas d'internat, le préciser.
- l'**existence d'une demande de dérogation**, est par défaut à « N ». Valider à « O » si l'élève a fait une demande préalable de dérogation.
- la **zone géographique** n'est pas utilisée, saisir dans tous les cas « Non défini ». Attention, ce champ ne doit pas rester vide sinon il y aura un message d'erreur au moment de la remontée.

**ATTENTION : TOUTES LES RUBRIQUES SONT OBLIGATOIRES.
L'ABSENCE DE L'UNE D'ENTRE ELLES EMPECHE LE TRANSFERT GLOBAL.**

Notes des élèves :

```

0940823J 03/04 014.02/1401 — AFFECTATION 3° — 19/04/04 17:13:09
Préparation Transmission des vœux Origine Accueil Quitter
00026 élève :
mef : 3TEC1 opt1 : AGL1 opt2 : ESP2 opt3 :
numéro national : 2402075693R
PREAFFECTATION MULTIDOSSIER

MAT01 MAT02 MAT03 MAT04 MAT05 MAT06 MAT07 MAT08 MAT09 MAT10
FRANC MATHS LU 1 SUI PH-CH EPS A-PLD TECHN LU 2 HIGIC
12 12 09 05 08 10 10 09 05 06
COMP01 COMP02 COMP03 COMP04 COMP05 COMP06 COMP07 COMP08 COMP09 COMP10

Code Libellé du vœu AUIS CC AUIS ENT
07712635 0770918E 2DE DETERMINATION

Retard scolaire <O/N> : N Cas médical <O/N> : N
fiche modifiée le 19/04/04

ESC:Retour F1:Aide F3:Fenêtre F4:Fiche Préc. F5:Fiche Suiv.
F6:Page Préc. F7:Page Suiv. F8:Ancienne valeur F10:Validation

```

- Selon le paramétrage national et académique (BAN), il doit être saisi 10 notes.
- Les notes doivent être saisies en points entiers (00 à 20), possibilité d'utiliser le code NN signifiant "non noté" (dispense EPS ou matières non notées dans certaines formations).
- Les notes :
 - ✓ pour les élèves de 3^e, candidats au Diplôme National du Brevet, saisir les notes du contrôle continu (4^e et 3^e). Pour les autres élèves de 3^e, saisir la moyenne des notes de l'année en cours.
 - ✓ pour les doublants ou réorientés de 2^{nde} GT, BEP, CAP, bac professionnel en trois ans : saisir la moyenne des notes de l'année en cours.
 - ✓ pour les élèves issus d'une action de la MGI : saisir les notes selon les indications données dans la circulaire académique n°2005-069
 - ✓ pour les élèves de 3^e SEGPA-3^e EREA : saisir les notes selon les indications données dans la circulaire académique n°2005-068.

Avis CC : (avis de sectorisation)

- Il doit être saisi pour chacun des vœux PAM de l'élève.
- Il peut bien sûr être différent d'un vœu à l'autre, mais doit obligatoirement être renseigné pour chaque vœu.
 1. Pour les vœux BEP-CAP, baccalauréats professionnels en trois ans, BEP en un an, CAP, 2^{nde} spécifique : saisir systématiquement « N ».
 2. Pour les vœux des formations agricoles (BEPA, CAPA, 2^{nde} EATC) : saisir systématiquement « N ».
 3. Pour les vœux de 2^{nde} GT : saisir l'avis correspondant aux directives de votre Inspection académique.

Avis ENT (avis d'entretien) :

Ce champ n'est pas à renseigner pour les établissements dans l'académie de Créteil.
Il faut passer au champ suivant.

Champ " Retard scolaire " :

- Ce champ est initialisé à la valeur par défaut " N ".
- La valeur " O " (Oui) doit être saisie uniquement dans les cas suivants :
 1. Pour les élèves de 2^{nde} GT qui n'ont suivi qu'une fois la classe de seconde et qui demandent un BEP en un an.
 2. Pour les élèves de 2^{nde} GT qui demandent à doubler avec les mêmes enseignements de détermination.

Champ " Cas médical " :

- Quand on passe sur ce champ, il est initialisé à la valeur par défaut " N ".
- La valeur " O " doit être saisie pour des élèves ayant adressé à l'Inspection académique une demande de priorité médicale (observations médicales particulières).

2 - SAISIE DES VŒUX D'AFFECTATION POST-BEP :

Pré requis : Vérifier que les MEF d'origine de vos élèves correspondent bien aux MEF requis pour l'affectation Post-BEP.

Au cas où un élève ne serait pas inscrit sous le bon MEF (MODAL IV au lieu de MODAL V par exemple) et que vous ne disposiez pas de ce MEF, contacter le Pôle études statistiques (01 49 81 61 77).

0940823J 03/04 014.02/1401 — AFFECTATION PB — 19/04/04 17:34:23

Préparation Transmission des vœux Origine Accueil Quitter

00455 élève : mef : SECBEP 31401 opt1 : AGL1 opt2 : ESP2 opt3 :
numéro national : Pas d'identifiant national

VOEUX DE L'ELEVE

Code	Libellé du vœu	LV1	Rég.Avis
C7711111	0770918E1ADB1N 31001AVON CEDEX 1ADB1N ACTION ADMINISTRAT.ET COMMERCIALEURUGUAY FRANCE		0<EXT.S
07711113	0770918E1ADB1N 33102AVON CEDEX 1ADB1N SCIENCES MEDICO-SOCIALES URUGUAY FRANCE		0<EXT.S

Zone géographique de l'élève : 0000000
fiche modifiée le 19/04/04

ESC:Retour F1:Aide F3:Fenêtre F4:Fiche Préc. F5:Fiche Suiv.
F6:Page Préc. F7:Page Suiv. F8:Ancienne valeur F10:Validation

Pour chaque ligne de saisie, l'utilisateur doit indiquer :

- **un code vœu** (en saisie directe à partir du catalogue des vœux ou via <F3>).
Pour modifier un vœu, il faut se repositionner sur le code vœu et saisir le nouveau code.
Pour supprimer un vœu, il faut se repositionner sur le code vœu et utiliser la barre d'espace ou la touche « Suppr ». Attention il y aura suppression du vœu concerné et des suivants.
- **la LV1** n'est pas proposée pour le post-BEP.
- **le régime d'hébergement**, est par défaut à «0». En cas d'internat, le préciser.
- **l'avis** : Saisir systématiquement « S ». Ce champ non utilisé dans l'académie de Créteil, ne doit pas rester vide sinon il y aura un message d'erreur au moment de la remontée.
- **la zone géographique** n'est pas utilisée. Saisir dans tous les cas « 00000 ». Le champ ne doit pas rester vide sinon il y aura un message d'erreur au moment de la remontée.

ATTENTION TOUTES LES RUBRIQUES SONT OBLIGATOIRES. L'ABSENCE DE L'UNE D'ENTRE ELLES EMPECHE LE TRANSFERT GLOBAL.

```

0940823J 03/04 U14.02/1401 — AFFECTATION PB — 19/04/04 17:36:00
Préparation Transmission des vœux Origine Accueil Quitter
00455 élève :
mef : SECBEP 31401 opt1 : AGL1 opt2 : ESP2 division : 2PCS
numéro national : Pas d'identifiant national opt3 :
PRAEFFECTATION MULTIDOSSIER

MAT01 MAT02 MAT03 MAT04 MAT05 MAT06 MAT07 MAT08 MAT09 MAT10
FR-HG LU MA-SC EPS F-PRO F-PRA
11 11 13 12 10
COMP01 COMP02 COMP03 COMP04 COMP05 COMP06 COMP07 COMP08 COMP09 COMP10

Code Libellé du vœu AVIS CC AVIS ENT
07711111 0770918E 1ADBTN ACTION ADMINISTRAT.ET COMMERCIA S
07711113 0770918E 1ADBTN SCIENCES MEDICO-SOCIALES S

Retard scolaire <O/N> : N Cas médical <O/N> : N
fiche modifiée le 19/04/04

ESC:Retour F1:Aide F3:Penêtre F4:Fiche Préc. F5:Fiche Suiv.
F6:Page Préc. F7:Page Suiv. F8:Ancienne valeur F10:Validation

```

Notes des élèves :

- Selon le paramétrage académique (BAN), il doit être saisi 6 notes.
- Les notes doivent être saisies en points entiers (00 à 20), possibilité d'utiliser le code NN signifiant "non noté" (dispense EPS ou matières non notées dans certaines formations).
- Les notes :
 - ✓ Pour les élèves de terminale BEP-CAP ou de 1^{re} : saisir les notes de l'année en cours.
 - ✓ Pour les élèves de MOREA :
 - pour les épreuves qu'ils préparent et présentent en 2005: saisir les notes de l'année en cours.
 - pour les épreuves qu'ils ne repassent pas : saisir les notes obtenues au BEP-CAP.
 - ✓ Pour les élèves de MODAL V et ITHAQUE :
 - pour les non-titulaires du BEP-CAP : saisir les notes de l'année en cours.
 - pour les titulaires du BEP-CAP : saisir les notes obtenues à l'examen.

Avis CC :

L'affichage du « S » saisi précédemment apparaît automatiquement.

Avis d'entretien :

Ce champ n'est pas utilisé dans l'académie de Créteil. Passer au champ suivant.

Champ "Retard scolaire " :

Ce champ n'est pas utilisé pour le post-BEP. Laisser la valeur initialisée " N ".

Champ "Cas médical " :

- Ce champ est initialisé à la valeur " N ".
- La valeur " O " doit être saisie pour les élèves ayant adressé à l'Inspection académique une demande de priorité médicale.

3 - EDITION DU COMPTE-RENDU DES VOEUX POUR TRANSMISSION ET SIGNATURE INDISPENSABLE AUX FAMILLES

Impression du compte-rendu des vœux

Préparation	Transmission des vœux
<pre> PREPARATION Edition d'étiquettes pour dossiers Réception de nomenclatures édition des Nomenclatures </pre>	
<pre> Saisie des vœux Compte rendu de la saisie Fiche de vœux <validation> </pre>	

Ce compte-rendu permet de contrôler la saisie des vœux selon la sélection que vous désirez. La touche ↔ permet de sélectionner les élèves que l'on désire éditer en faisant basculer le oui à non ou inversement.

Préparation	Transmission des vœux	Origine	Accueil
<pre> PREPARATION Edition d'étiquettes pour dossiers Réception de nomenclatures édition des Nomen </pre>			
<pre> Saisie des vœux Compte rendu de la Fiche de vœux <v </pre>			
<pre> COMTE RENDU DE LA SAISIE Imprimer </pre>			
<pre> SELECTION Tous les élèves non Ceux ayant des vœux saisis oui ceux N'ayant aucun vœu saisi non Avec vœux, sans identifiant national non </pre>			
<pre> SELECTION SUPPLEMENTAIRE tous les Elèves oui pour une Formation non pour une Division non </pre>			

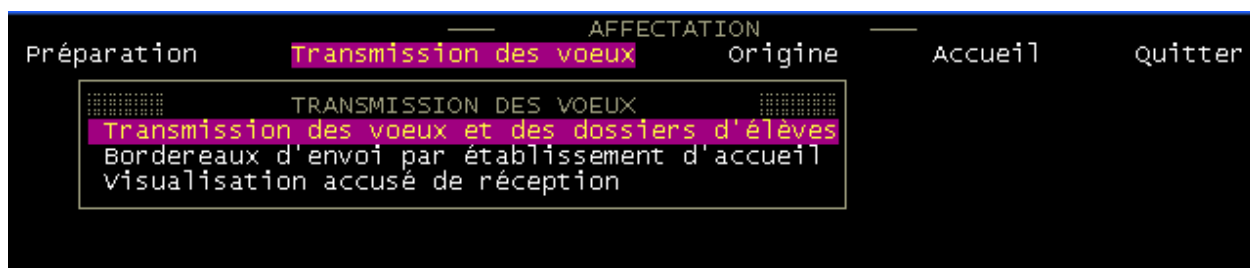
Édition et transmission de la fiche de vœux aux responsables

Préparation	Transmission des vœux
<pre> PREPARATION Edition d'étiquettes pour dossiers Réception de nomenclatures édition des Nomenclatures </pre>	
<pre> Saisie des vœux Compte rendu de la saisie Fiche de vœux <validation> </pre>	

Ce document est destiné aux responsables des élèves et constitue un accusé de réception des vœux émis pour chaque élève.

Il doit être transmis à la famille pour vérification et accord et signé par le responsable légal.

TRANSMISSION DES VŒUX D'AFFECTATION



Les lignes " TRANSMISSION DES VŒUX " et " BORDEREAU D'ENVOI " sont actives dès que la saisie des vœux a commencé.

La ligne " VISUALISATION ACCUSE DE RECEPTION " est active si un fichier "accusé de réception" a été transmis à l'établissement (la réception du fichier est signalée à l'accès à GEP).

La transmission des vœux contrôle :

- la présence de la zone géographique,
- la présence de l'avis CC (avis sectorisation),
- la présence des notes par matière à noter,
- la présence des rubriques " Retard scolaire " et " Cas médical ".

Si pour certains élèves, une information n'est pas renseignée, le transfert est bloqué pour l'ensemble des élèves. Un écran (imprimable par F4) indique les élèves en erreur :

VISUALISATION DES ERREURS AVANT TRANSFERT		
Elève	Formation	Erreur détectée
DURAN MARTINE	6EME	erreur sur avis
DURAN MARTINE	6EME	erreur sur les notes
DURAN MARTINE	6EME	err sur redbl. & doss. med

Affichage d'une date limite de transfert des vœux à l'entrée de la ligne

" TRANSMISSION DES VŒUX "

Cette date s'affiche si :

elle a été transmise à l'établissement (avec les nomenclatures d'affectation),
elle est supérieure au maximum de 10 jours à la date de transmission des vœux (date transmission > date limite - 10 jours).

Préparation	Transmission des vœux	Origine	Accueil	Quitter
-------------	------------------------------	---------	---------	---------

Préparation du transfert des vœux et des dossiers élèves
 LA DATE LIMITE AUTORISEE POUR LE TRANSFERT EST LE :
 <date limite du transfert autorisé>
 AU DELA, LES INFORMATIONS TRANSMISES NE SERONT
 PAS PRISES EN COMPTE PAR LA BASE ACADEMIQUE.
 voulez-vous poursuivre ? (O/N) : █

Ce message d'alerte est non bloquant : il indique qu'au delà de cette date, les vœux transmis ne seront pas pris en compte par la Base d'Affectation Académique.

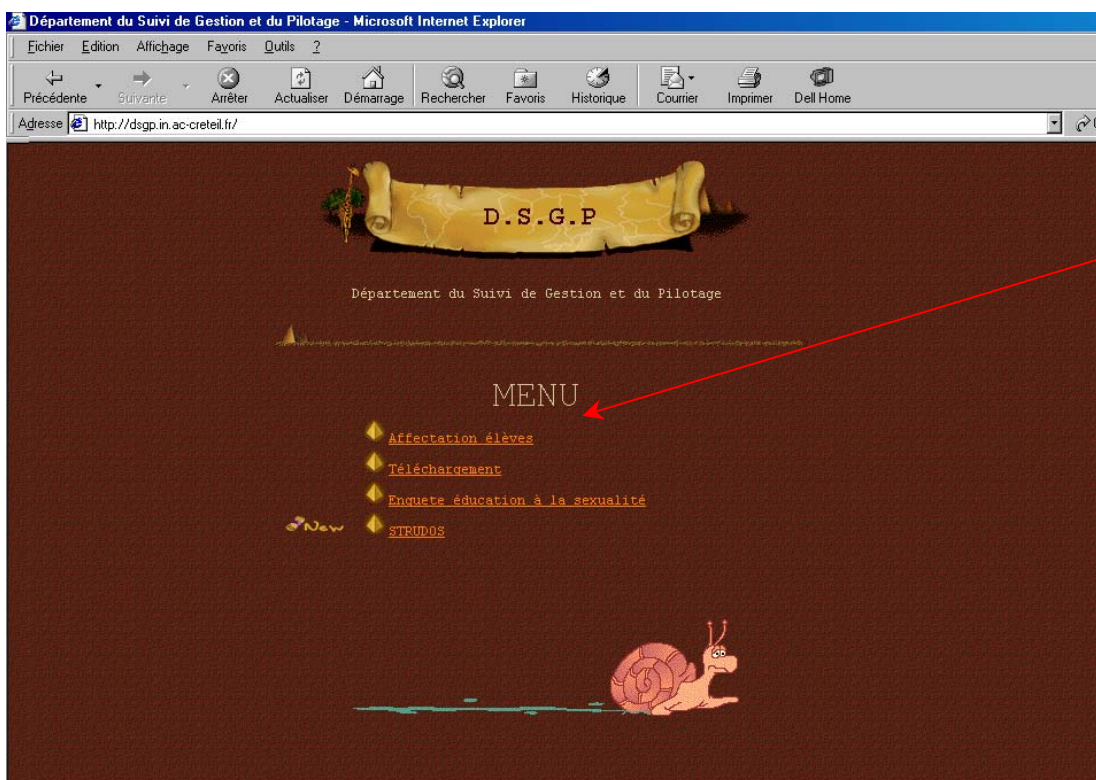
Si tous les vœux n'ont pas été transmis à cette date, l'établissement doit contacter la plate forme du Département du suivi technique et de l'assistance ou le service scolarité de son inspection académique chargé de l'affectation, pour décider de la poursuite des traitements suivant les instructions données.

NOUVEAUTE

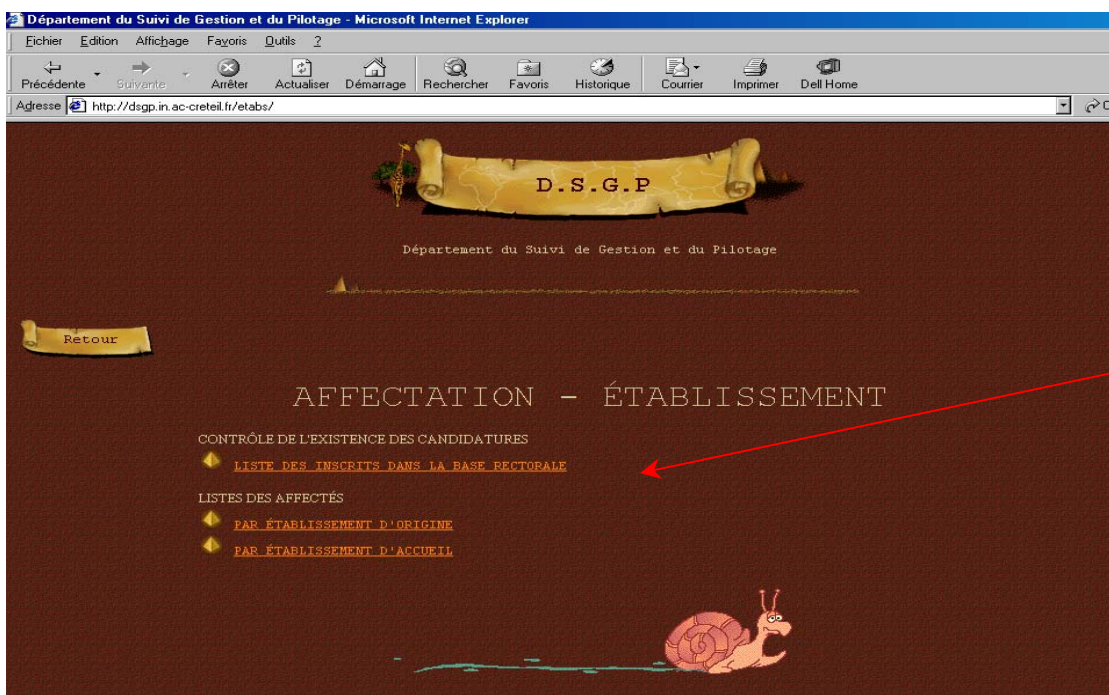
SUIVI DES ELEVES TRANSMIS PAR TELEAC

A chaque saisie ou modification de dossier d'élèves, vous devez consulter le site sur Internet : <http://dsdp.in.ac-creteil.fr>

Dans la partie : Affectation élèves



Puis dans « contrôle de l'existence des candidatures », vous cliquerez sur « liste des inscrits dans la base rectorale ».



AFFECTATION Post-3^e, Post-2nde et Post-BEP

Vous devez alors saisir votre numéro d'établissement et choisir le niveau qui vous concerne.

LISTE DES CANDIDATS INSCRITS DANS LA BASE RECTORALE

Numéro d'établissement :

☒ Post 3ème ☐ Post BEP

La liste des élèves saisis par vos soins et intégrés dans la base rectorale est présentée. Vous devez donc contrôler pour chaque élève les vœux saisis (4 au maximum) et la dernière date de l'intégration dans la base rectorale.

Retour

Post 3ème

Liste des inscrits dans la base rectorale

0779999

Nom	NEF orig.	Date de remontée	Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4
DUPONT	3EME	11/06/2004	07712579 2GT LV2 - ISI			
DURAND	3EME	11/06/2004	07711160 SECBEP BOIS & MAT.ASSOC. MENUISERIE AG.	07711166 SECBEP METIERS DE LA COMPTABILITE		
	3EME	11/06/2004	07712579 2GT LV2 - ISI			
	3EME	11/06/2004	07712580 2DE DETERMINATION	07712579 2GT LV2 - ISI		
	3EME	11/06/2004	07712579 2GT LV2 - ISI	07712584 2DE DETERMINATION		
	3EME	11/06/2004	07711206 SECBEP MET. PRODUCTION.MECA. INFORMATIS.	07711161 SECBEP MAINT. SYSTEMES MECA. AUTOMATISES		
	3EME	11/06/2004	07712580 2DE DETERMINATION			
	3EME	11/06/2004	07711183 SECBEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES	07711270 SECBEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES		
	3EME	11/06/2004	09311181 SECBEP MAINTENANCE	09311160 SECBEP MAINTENANCE	09311128 SECBEP MAINTENANCE	07711252 SBEPVP MAINTENANCE

Noms et prénoms des élèves

Vœux

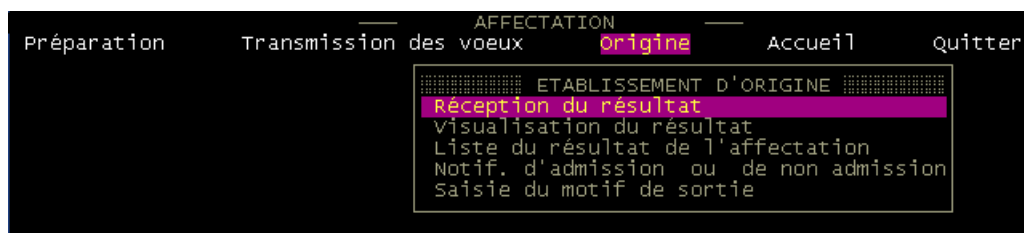
Date de la remontée prise en compte.

RECEPTION DES RESULTATS D'AFFECTATION

Si des résultats d'affectation sont en attente d'être réceptionnés, le message suivant est affiché à l'entrée du module " Affectation " :

DES FICHIERS DE LA B.A.D'AFFECT. SONT EN ATTENTE DE RECEPTION

RECEPTION DES RESULTATS D'AFFECTATION EN ETABLISSEMENT D'ORIGINE



Lignes du sous-menu	Conditions d'activation des lignes
" RECEPTION DU RESULTAT "	- transmission du fichier des résultats de l'affectation a été transmis par la Base Académique (la réception du fichier est signalée à l'accès à GEP + message " des fichiers de la B.A.d'affect. sont en attente de réception " à l'accès au module) - bascule de la BASE ELEVES. Cette ligne est désactivée après la réception.
" VISUALISATION DES RESULTATS "	- bascule de la BASE ELEVES.
" LISTE DU RESULTAT DE L'AFFECTATION "	- réception des résultats de l'affectation en établissement d'origine.
" NOTIF. D'ADMISSION OU DE NON ADMISSION "	- bascule de la BASE ELEVES. - réception des résultats de l'affectation en établissement d'origine. - réception de la nomenclature du texte des avis d'admission. - autorisation d'éditer accordée à l'établissement.
" SAISIE DU MOTIF DE SORTIE "	- réception du résultat de l'affectation (ligne 1).

Edition des NOTIFICATIONS D'ADMISSION :

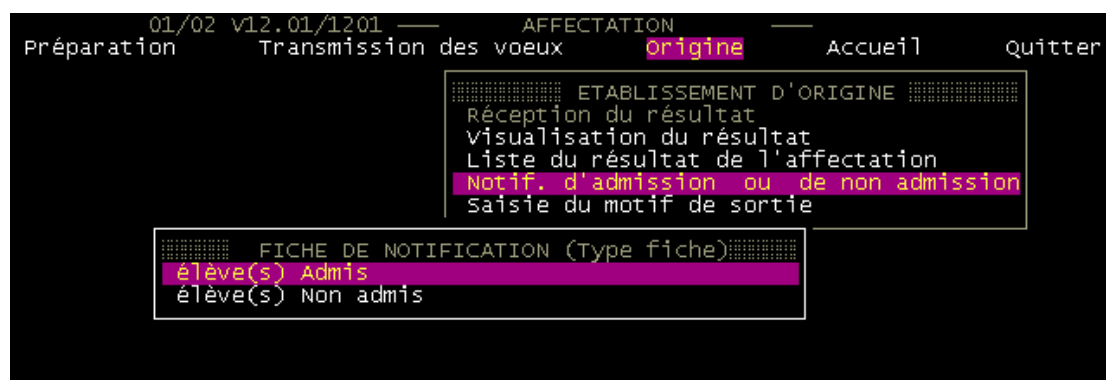
Les établissements d'origine devront éditer et envoyer les notifications d'admission à leurs élèves.

Les établissements d'accueil pourront éditer ces notifications s'ils souhaitent les joindre aux documents d'information concernant l'inscription.

NOUVEAUTE

Edition des NOTIFICATIONS DE NON ADMISSION :

Les établissements d'origine imprimeront les notifications de non-admission. Ils les donneront aux élèves non affectés (Cf. circulaires départementales).



Pour l'affectation post-3^e :

À partir de ces notifications de non admission, vous devez faire remplir à nouveau des vœux par les élèves et leurs parents s'ils souhaitent postuler à des formations professionnelles au 2nd tour de PAM.

La saisie se fait sur **Internet** (cf. guide de saisie Internet) par l'établissement d'origine. L'application récupère le dossier complet de l'élève hormis les vœux du 1^{er} tour. L'établissement d'origine doit donc ressaisir uniquement des vœux en voie professionnelle pour les élèves qui le souhaitent.

Attention :

À l'issue de ce 2nd tour, Les notifications d'affectation et de non admission seront transmises aux services scolarité des I.A. Ces services enverront les notifications directement aux élèves.

RECEPTION DES RESULTATS D'AFFECTATION EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL



Elèves admis en établissement d'ACCUEIL :

Lignes du sous-menu	Conditions d'activation des lignes
" RECEPTION DU RESULTAT + DOSSIER ELEVE "	- bascule de la BASE ELEVES - transmission du fichier des résultats par la Base Académique à l'établissement d'accueil (la réception du fichier est signalée à l'accès à GEP + message " des fichiers de la B.A. d'affect. sont en attente de réception " à l'accès au module). Cette ligne est désactivée après la réception.
" MISE A JOUR DE LA BASE ELEVES "	- validation de la ligne " RECEPTION DU RESULTAT " - réception des nouvelles nomenclatures académiques SCOLARITE pour l'année en préparation. Elles doivent ensuite être sélectionnées, générées et acceptées. - que la mise à jour de la BASE ELEVES n'ait pas déjà été effectuée (ligne 2). Cette ligne est désactivée après la mise à jour.
" EDITION FICHE DE NOTIFICATION "	- validation de la ligne " RECEPTION DU RESULTAT " - autorisation d'éditer accordée à l'établissement d'accueil
" LISTE DES ELEVES ADMIS "	- validation de la ligne " RECEPTION DU RESULTAT ".
" LISTE DES ELEVES / ETABLISSEMENT D'ORIGINE "	- validation de la ligne " MISE A JOUR DE LA BASE ELEVES ".

IMPORTANT : lors de l'intégration des nouveaux élèves dans l'établissement d'accueil (en " MISE A JOUR DE LA BASE ELEVES "), si ces élèves sont scolarisés dans une nouvelle formation (MEF) absente ou non sélectionnée par l'établissement d'accueil dans les nomenclatures " formations (MEF) " du module " NOMENCLATURES/année en préparation ", le code statut de la formation (MEF) devra être mis à jour dans la fiche des élèves (dans le module BASE ELEVES, possibilité d'accéder à ces élèves en sélectionnant l'option " ANOMALIE AFFECTATION " et mise à jour du code statut à l'accès de la fiche élève). A défaut, il ne sera pas possible de remonter ces élèves vers la Base Elèves Académique (module LIAISONS).

BASE ELEVES							
Entrée/sortie		visualisation		Base Exploitation		Quitter	
00002 Nom : Prénoms : Yves							
N°national : 0123456789X		Sexe : M		Communication Académique : N(O/N)			
Né(e) le	à	Code Dépt	Code libellé commune ou pays		Nationalité		
28/11/86		990AUTRE PA	205LIBAN		205LIBAN		
Etablissement 00-01 : 0000000A							
Provenance : 1ETAB. PUBLIC DE L ACADEMIE - EDUC.							
Année	Mef	Spéc	Enseignements à option			suite	Div.
00-01:	30PLV2	AGL1	O ESP2 O LATIN F			(O/N)	3 D
01-02:	SECBEP24204	AGL1				[]N	
Statut élève:						Groupes []N(O/N)	
Doublement : (O/N)							
Date d'entrée dans l'étab: / /				Régime : 0EXT.			
Etabl & Scol précédents : N(O/N) [*]				[] Infos sortie étab : N(O/N)			
				[] Transport scolaire: (O/N)			
Fiche modifiée le : 19/04/01							
ESC:Retour F1:Aide F2:Options F3:Fenêtre F4:Fiche Préc. F5:Fiche Suiv. F6:Page Préc F7:Page Suiv F8:Ancienne valeur F10:Validation MEF ABSENT ou non SELECTIONNE dans les NOMENCLATURES							

VOS INTERLOCUTEURS TOUT AU LONG DES PROCÉDURES

Pour toute demande de renseignements ou d'assistance vous pouvez poser vos questions à l'adresse : **pam2005@ac-creteil.fr**

- 1. Pour des problèmes de saisie des vœux, du retard scolaire, des notes (concernant des règles académiques), appeler le SAIO :**

M ^{lle} PARENT	01 49 81 53 66
M. CHRETIEN	01 49 81 64 38
M ^{me} JOURNET	01 49 81 67 71

- 2. Pour des problèmes de dérogations, saisie des avis de sectorisation (concernant des règles départementales), appeler le Service Scolarité de votre Inspection académique :**

Seine-Saint-Denis :	M. DUFOUR	01.41.60.22.37
Seine-et-Marne :	M. KIEFFER	01.64.41.27.14
Val-de-Marne :	M ^{me} FICHOT	01.45.17.60.51

- 3. Pour des problèmes techniques (remontées...),**

Ouvrir un ticket de demande d'assistance à l'adresse <http://sos.ac-creteil.fr>

- 3. Pour télécharger les documents utilisateurs :**

<http://diff.ac-creteil.fr/di>
Applications Nationales
Affectations PAM

RECAPITULATIF DES DATES IMPORTANTES

Post-3 ^e et post 2 ^{nde}	DATE	Post-BEP CAP
Début des saisies PAM	lundi 09 mai	Début des saisies PAM
	Mardi 17 mai à minuit	Fin des saisies PAM
Fin des saisies en étab. des dossiers devant passer en commission départementale	Vendredi 20 mai à minuit	
Fin des saisies PAM avant conseil de classe		
	Mardi 24 mai	Affectation informatique PAM
	Mercredi 25 mai	
	Jeudi 26 mai	Résultats aux I.A
	Lundi 30 mai	Consultation des résultats sur internet
Fin des mises à jour PAM suite aux conseils de classe	Samedi 11 juin à minuit	
	Lundi 14 juin	Envoi des résultats aux établissements Envoi par les établissements des notifications aux élèves affectés
	A partir du Mardi 21 juin	Inscriptions dans les établissements et ajustement de l'affectation dans les I.A
Affectation informatique PAM	Mercredi 22 juin	
	Jeudi 23 juin	
Résultats aux I.A.	Vendredi 24 juin	
Envoi des résultats aux établissements Envoi par les établissements des notifications aux élèves affectés	Mardi 28 juin	
Inscription dans les établissements d'accueil et Saisie des vœux professionnels des élèves non affectés postulant au 2 nd tour dans les établissements d'origine sur Internet	A partir du Mercredi 29 juin jusqu'au 5 juillet	
Remontées des places vacantes via PLAVAC	Mercredi 6 juillet	
2 nd tour PAM pour les formations professionnelles	Lundi 11 juillet	
Résultats aux I.A.	Mardi 12 juillet	